



DATES À RETENIR

L'Alliance, le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées, le Comité féministe et le Comité LGBTQ2S+ et allié·e·s tiennent à rappeler les journées suivantes :

- **16 novembre** : Journée mondiale de la tolérance.
- **19 novembre** : Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants.
- **20 novembre** : Journée internationale des droits de l'enfant et Journée internationale du souvenir trans.
- **25 novembre** : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

L'AIR DU TEMPS



© Nikk Clark / Unsplash

ENQUÊTES EN COURS

Les enquêtes menées actuellement par le ministère de l'Éducation dans certaines écoles entraînent forcément des questions et des inquiétudes. Ce sujet est fortement médiatisé et politisé. Il est très important pour l'Alliance de rassurer les membres sur le terrain, de les informer sur son rôle et de les accompagner, tout en effectuant une juste représentation des personnes dans les établissements visés. Elle prend ses responsabilités, continue son travail quotidien et assure les suivis dans tous les dossiers sur la table actuellement. La vie syndicale continue.

OPÉRATION DE RELATIONS PUBLIQUES

Comme vous le savez, le Centre de services scolaire de Montréal a mis sur pied un canal qui servira uniquement pour la dénonciation de situations similaires à celles alléguées dans les médias. Loin de nous l'idée de critiquer une telle ligne, mise en place pour faciliter le traitement des plaintes, mais nous espérons sincèrement que ce sera plus efficace que lorsque les profs appellent au CSSDM pour tenter d'obtenir, notamment, de l'information sur leur paie ou leur congé! Nous voyons davantage dans cette initiative une opération de relations publiques pour « mieux paraître », puisque les canaux pour dénoncer des cas de harcèlement ou de mauvais climat de travail existent déjà (voir encadré). Faut-il toutefois prendre au sérieux les profs lorsqu'ils dénoncent.

DÉNONCER LES SITUATIONS

Nous le répétons : le centre de services scolaire a le devoir d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour l'ensemble du personnel. Cela vaut pour des événements de violence, du harcèlement psychologique, un climat de travail toxique ou bien de l'intimidation.

Il est primordial de dénoncer auprès des autorités toute situation et de voir à ce que l'employeur prenne ses responsabilités. Nous vous demandons également de nous aviser, lorsque vous faites face à ce genre de défi, pour que nous puissions, le cas échéant, intervenir auprès de l'employeur, nous assurer de sa démarche et des actions entreprises et pour protéger vos droits.

Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il faut se mettre à douter de tout un chacun. Faisons confiance aux collègues et soyons solidaires.

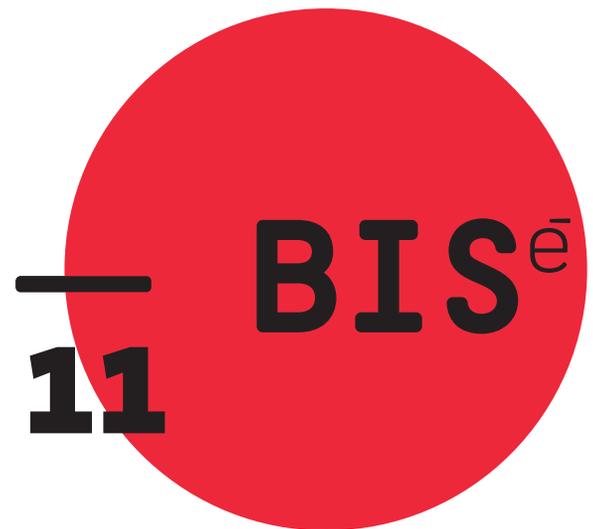
Nous aborderons le sujet en Assemblée de personnes déléguées (APD) de novembre. Les personnes déléguées de votre établissement pourront par la suite vous transmettre les informations.

S'il n'y a pas de personne déléguée dans votre établissement, vous pouvez vous présenter à titre d'observateur à cette APD. C'est une belle occasion de vous initier à nos instances. Qui sait, vous aurez peut-être envie de vous impliquer davantage au sein de notre grande famille syndicale!

Les personnes qui souhaitent également accompagner leurs personnes déléguées, à titre d'observatrices, sont également les bienvenues!



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



CANAUX DE DÉNONCIATION

RAPPEL DES DIFFÉRENTS CANAUX OU RECOURS DE DÉNONCIATIONS POUR LESQUELS L'ALLIANCE OFFRE DE L'ACCOMPAGNEMENT :

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

- Plainte interne (évaluation de l'admissibilité, médiation ou enquête externe et rapport).
- Dépôt de grief (au besoin).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Le cas échéant, réclamation à la CNESST pour la reconnaissance d'un accident du travail – indemnité de remplacement du revenu.
- Lorsqu'applicable, réclamer une enquête de la CNESST.
- Intervention auprès de la représentante ou du représentant en santé et en sécurité au travail responsable de votre secteur.

CLIMAT DE TRAVAIL

Bien que nous n'ayons pas, en tant qu'organisation syndicale, le pouvoir de commander une enquête de climat, nous pouvons, lorsque la situation l'indique, demander à l'employeur d'investiguer.

AUTRES CANAUX

- Plainte au ministre contre un enseignant pour une faute grave commise à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou pour un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la fonction enseignante (plainte en 26, LIP).
- Protecteur de l'élève.



NOVEMBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS **OU** CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CE, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

NOVEMBRE

CPEPE

- Convenir avec la direction d'un échéancier clair contenant les étapes de la révision de la grille-matières et du temps alloué aux matières.

EHDAA

- Procéder à l'opération *Portrait de ma classe* et à la collecte des besoins.
- **Remettre aux collègues les documents *Portrait de ma classe* en insistant sur la nécessité de la démarche** (dresser un portrait réel pour identifier les services dont les élèves auront besoin l'année suivante, en ne prenant pas en compte les contraintes budgétaires ou organisationnelles).

CÉ

- Se coordonner avec le CPEPE et l'assemblée syndicale pour déterminer l'application des conditions et modalités de l'intégration dans les services éducatifs des activités ou contenus prescrits par le ministre.

RAPPEL — FORMATION SYNDICALE

CONNAÎTRE VOS DROITS À LA FP

— FP Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 20 novembre 2024 de 13 h à 15 h 30**, via Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 8 novembre 2024** en utilisant ce formulaire.



• **Éric Girard, vice-président**
Vincent Hamel Davignon, conseiller

CPEPE — FGJ

— FGJ Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 20 novembre 2024 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 8 novembre 2024** en utilisant ce formulaire.



• **Patrick Trottier, vice-président**
Jehanne Blaise, vice-présidente

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONTACTER MELISSA HERNANDEZ À L'ADRESSE SUIVANTE :
formation@alliancesprofs.qc.ca

ÉDUCATION DES ADULTES

AVEZ-VOUS VOTRE POLITIQUE LOCALE DE CONSULTATION ?



Il y a quelques semaines, l'Alliance recommandait de ne pas remplir le tableau proposé par certaines directions et de ne pas le signer. Cette semaine, nous vous rappelons l'importance d'adopter, en Assemblée syndicale, la politique locale de consultation (PLC). Cette dernière précise la façon dont les représentants élus consultent l'équipe enseignante et comment les décisions se prennent.

En vertu de la *Convention collective locale*, l'équipe enseignante doit, en début d'année, informer la direction des modalités de participation aux objets prévus à la Loi sur l'instruction publique (LIP). Pour assurer une participation démocratique, nous vous recommandons de confier au Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) le soin de vous représenter pour tous les objets de participation prévus à la LIP mentionnés à l'article 11-6.00 de la *Convention collective locale*. Les objets de participation du CPEPE portent notamment sur le contenu des journées pédagogiques ainsi que les critères de répartition des responsabilités et fonctions, incluant les critères de formation des groupes autres que le nombre d'élèves par groupe, pour ne nommer que ces deux exemples. Vous comprendrez la nécessité de désigner, dans la politique locale, le CPEPE comme représentant des profs pour tous ces sujets qui nécessitent obligatoirement une consultation de la direction ou un travail consensuel. Une consultation menée par le CPEPE évite, par ailleurs, de tenir des votes en présence de la direction, ce qui assure à tout le personnel enseignant le droit de s'exprimer librement, sans subir de pression induite ni crainte de représailles.

Si vous n'avez toujours pas de politique locale de consultation dans votre centre ou si vous souhaitez la réviser, vous pouvez entrer en communication avec le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement. Nous vous épaulerons avec plaisir dans sa rédaction et son adoption. Vous pouvez également consulter le document savoirs essentiels sur la politique locale de consultation pour vous guider dans cette démarche et utiliser les



canevas disponibles sur le site de l'Alliance.

● **Jehanne Blaise, vice-présidente**
Chantal Forcier, conseillère

SPÉCIALISTES — NOMBRE DE GROUPES

Le temps maximal de cours et leçons varie selon le nombre de groupes différents confiés à un spécialiste au préscolaire et au primaire.

- 25 ou 26 groupes d'élèves différents : maximum de cours et de leçons de 19 heures par semaine et tâche éducative hebdomadaire de 21,5 heures en moyenne.
- Plus de 26 groupes d'élèves différents : maximum à consacrer aux cours et aux leçons de 18,5 heures par semaine et tâche éducative hebdomadaire de 21 heures en moyenne.

● **Extrait du document Les savoirs essentiels - Les spécialistes au primaire**

STÉRÉOTYPES SEXUELS



Ces clichés ou préjugés enferment les hommes et les femmes dans des rôles et des façons de se comporter, leur dictant ce qu'elles et qu'ils « devraient être ». Un exemple ? Les hommes aiment cuisiner sur le barbecue et les femmes, magasiner. On dit des stéréotypes qu'ils sont sexistes quand ils dégradent la femme ou lui nuisent. En cataloguant les femmes comme étant très émotives, par exemple, on transmet l'idée qu'elles ne sont pas aptes à gouverner un pays ou à diriger une entreprise.

APPELS DE CANDIDATURES

PETER HALL — COMITÉ PÉDAGOGIQUE 2022-2027



L'École Peter Hall doit consulter le Comité pédagogique afin d'adopter ou de modifier toute résolution ou tout règlement relatif à l'organisation générale des services éducatifs, pédagogiques et scolaires. Les membres du comité se réunissent au moins cinq fois par année pendant les heures de travail, sauf entente contraire. Le comité est formé de quatre salariés, plus précisément des représentantes et représentants enseignants.

L'Alliance est actuellement à la recherche de deux membres substitués, soit un membre substitut par campus, afin que la réunion du comité puisse avoir lieu même si un membre régulier est absent.

Les enseignantes et enseignants de l'École Peter Hall intéressés doivent remplir ce formulaire **avant 15 h, le vendredi 15 novembre**, en expliquant leur intérêt en lien avec le Comité pédagogique.



● **Amélie Piché Richard,**
vice-présidente

COMITÉ ENVIRONNEMENT

L'Alliance est à la recherche d'un autre membre pour le Comité environnement. Composé de neuf personnes, dont le membre de CA responsable, ce comité a pour mandat de travailler sur diverses pistes d'action afin de sensibiliser et mobiliser les membres sur l'urgence climatique. Les enseignantes et enseignants intéressés doivent remplir ce formulaire **avant 15 h, le vendredi 8 novembre**.



● **Éric Girard, vice-président**

SUIVI DU CONSEIL FÉDÉRATIF

Lors du Conseil fédératif (CF) qui s'est tenu les 23, 24 et 25 octobre dernier, trois sujets importants ont été abordés.

FORMATION INITIALE EN ENSEIGNEMENT ET QUALIFICATION LÉGALE

Au Québec, le tiers des enseignantes et des enseignants à la formation générale ne possédaient pas de brevet durant l'année scolaire 2021-2022. Le 15 octobre dernier, selon le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), il restait toujours 1 312 postes en enseignement non pourvus.

Au lieu de se questionner sur ce qui fait fuir le personnel enseignant et ce qui n'incite pas les étudiantes et les étudiants à s'inscrire dans un programme régulier en éducation, le ministère cherche des moyens d'augmenter le nombre de personnes dites « légalement qualifiées » avec des formations accélérées à 60 crédits, 45 crédits ou bien 30 crédits, sans se préoccuper de leur valeur. Un projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner a été publié le 4 septembre dernier. Il propose de reconnaître de manière formelle plusieurs de ces voies écourtées de peu de crédits. Ce projet propose aussi de pérenniser certaines dispositions transitoires, comme celle permettant à une personne inscrite dans un DESS reconnu (sans en avoir nécessairement commencé les cours) et détenant une promesse d'engagement du centre de services scolaire (CSS), d'obtenir une autorisation provisoire d'enseigner et donc d'être légalement qualifiée.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a analysé ces formations courtes et elle est venue à la conclusion qu'elles sont inadéquates pour le préscolaire, le primaire (sauf pour les spécialistes) et l'adaptation scolaire, peu importe les études antérieures de l'étudiant, compte tenu de l'ampleur des disciplines à enseigner et des compétences nécessaires pour y être titulaires.

La création de formations abrégées ainsi que la diminution des exigences pour obtenir une qualification légale risquent de niveler par le bas la formation initiale des maîtres et de dévaloriser de plus belle la profession enseignante. Il n'est pas non plus étonnant de constater que les inscriptions et la diplomation aux baccalauréats en enseignement soient en inquiétante baisse, alors que des chemins plus rapides vers la qualification légale sont offerts. Ces actions prises pour apaiser, ou plutôt camoufler la pénurie enseignante auront des effets positifs sur les statistiques concernant le nombre de profs qualifiés dans nos écoles, mais elles ne viendront en rien régler l'exode des profs brevetés de nos écoles et la diminution des inscriptions à la formation initiale des maîtres.

PLANS D'INTERVENTION

Considérant que des enjeux importants étaient liés aux plans d'intervention (PI), l'Alliance a proposé d'ajouter un point concernant ce sujet au Conseil fédératif d'octobre.

Pour que le nouveau mécanisme de la composition de la classe soit efficace, il nécessite que le nombre de plans d'intervention soit représentatif de la réalité des besoins des élèves, pour permettre une répartition juste

des ressources et des montants compensatoires. Or, il s'avère que la presque totalité des syndicats affiliés mentionne avoir des problèmes avec les plans d'intervention : création de plans d'action au lieu de plans d'intervention, refus total d'ouvrir de nouveaux PI, fermeture massive de PI, etc. Il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible avant le calcul du mécanisme 2025-2026, qui est prévu au plus tard le 30 avril prochain, et il est aussi important de vous outiller adéquatement. Après discussions, l'instance a mandaté le comité exécutif pour soumettre à la réunion du CF de décembre 2025 un plan d'action fédératif concernant les plans d'intervention dans le cadre de l'application du mécanisme afin, notamment, de contrer toute volonté des CSS de complexifier, limiter ou retarder l'établissement des plans d'interventions.

Le troisième sujet, et non le moindre, concerne la **francisation**. La FAE est très active. Une action médiatisée a eu lieu à Granby le 24 octobre dernier et une conférence de presse a été donnée devant l'Assemblée nationale le 30 octobre sur ce dossier.



Soyez assurés que l'Alliance agit proactivement en Conseil fédératif et voit à ce que les priorités de ses membres soient entendues à la FAE !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

Membres de la FAE

Profitez de rabais exclusifs

C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant l'assurance auto et habitation
- assistance juridique, incluant un accompagnement lors d'un vol d'identité
- assistance psychologique en cas de sinistre
- étalement des paiements : jusqu'à 26 versements

Demandez une soumission
beneva.ca/fae
1 855 441-6016

Mentionnez votre numéro de groupe : 10160



beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS

Les gens
qui protègent
des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos produits. Certains conditions et exclusions s'appliquent. © Beneva inc. 2024. Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

